



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 à 10 h 44 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Martin Bisson, Daniel Feeny, attachés politiques, M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Carl Beauchemin, directeur, Urbanisme et développement durable, Luc Beaudoin, directeur, Police, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Jessica Desjardins-Labelle, coordonnatrice de projets, Infrastructures et projets, François Duguay, directeur adjoint, Police, Renée Guénette, chef de division, Finances, Mariane Leduc, responsable des communications et des relations avec la communauté, Police, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Stéphane Raymond, directeur adjoint, Police, Marie-Hélène Rivard, directrice par intérim, Mario St-Pierre, directeur, Finances et Louis Tardif, chef de division, Infrastructures et projets.

### **CP20230301-P1**

### **QUARTIER GÉNÉRAL DU SPVG**

Présentation par messieurs Simon Rousseau, Luc Beaudoin et Mario St-Pierre.

Les objectifs de la présentation sont de :

- fournir aux élus une information détaillée sur le choix d'un site pour le futur quartier général de la police;
- clarifier les prochaines étapes;
- obtenir un mandat du conseil municipal d'aller de l'avant avec les prochaines étapes.

Plan de la présentation :

1. Situation actuelle;
2. Description du projet – Quartier général;
  - Besoins et composantes;
  - Coûts et comparables;
3. Choix du site;
  - Retour sur la méthodologie utilisée;
  - Analyse de chacun des sites et des scénarios (avantages/inconvénients/risques/impacts);
  - Scénario préconisé par l'administration;
4. Financement du projet;
5. Étapes de réalisation du projet;
6. Recommandations.

**RECOMMANDATIONS :**

Monsieur Daniel Champagne fait une courte présentation afin d'introduire et d'expliquer les recommandations proposées par le comité exécutif.

Le comité exécutif recommande à l'unanimité ce qui suit :

**CP-DG-2023-10**

Identifier le site du Centre Robert-Guertin afin d'y ériger le quartier général de la police et d'autoriser toutes les démarches nécessaires permettant de réaliser et de décréter les travaux.

**CP-DG-2023-11**

Autoriser l'administration à travailler sur un plan fonctionnel et technique, un concept et les plans d'un futur quartier général de la police.

**CP-DG-2023-12**

Autoriser un montant de 188 M\$ pour la construction du quartier général de la police, financé par un règlement d'emprunt conformément à l'option 2.

**CP-DG-2023-13**

Mandater l'administration à entreprendre dès maintenant les démarches nécessaires pour préparer la transition vers des locaux temporaires pour le SPVG.

**CP-DG-2023-14**

Mandater l'administration à revenir au comité plénier à l'automne 2023 pour présenter les coûts inhérents au plan de transition et la source de financement.

**CP-DG-2023-15**

Mandater l'administration à développer une démarche de consultation pour définir les usages potentiels pour les autres espaces en complément du quartier général sur le site du Centre Robert-Guertin.

**Le comité plénier est suspendu à 11 h 52.**

**Reprise du comité plénier à 13 h 09.**

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur Champagne fait une relecture des recommandations proposées par le comité exécutif avant de débiter les débats.

Les questions techniques et de clarification seront posées à l'administration et celles concernant les recommandations seront posées aux membres du comité exécutif et aux autres élus.

Monsieur le conseiller Mike Duggan est convaincu qu'il faut agir et qu'il n'y a pas d'argument pour le statu quo. La Ville de Gatineau a besoin d'une force de sécurité civile fonctionnelle dans un bâtiment conforme. La question que nous devons trancher concerne l'emplacement du QG. La présentation démontre une méthodologie qui a abouti à un site précis. Il se demande comment le comité exécutif et l'administration sont arrivés aux montants présentés aujourd'hui. Il questionne la méthodologie et les coûts d'opportunité d'utiliser le site Guertin. Selon lui, la Ville perd des revenus importants en ne vendant ce terrain, notamment, pour ce qui est des droits de mutation exigibles. Il met l'accent sur les coûts d'opportunités manqués et les coûts de préparations.

Madame la conseillère Olive Kamanyana se questionne sur la centralisation, la localisation et le coût de favoriser le site Guertin. Il faut être certains qu'il n'y a pas d'autres alternatives moins chères et plus socialement acceptables pour ce projet. Elle fait un retour sur les divers projets d'infrastructures de la Ville pour les prochaines années. Elle est consciente de l'importance de rencontrer les obligations légales quant aux besoins du SPVG. Toutefois, elle n'est pas convaincue que le site proposé soit le meilleur choix. Elle demande s'il est possible de relocaliser le poste de police et conserver celui situé sur le boulevard Gréber? Elle aimerait avoir ce coût de relocalisation et le coût de rénovation afin de prendre une décision éclairée.

Monsieur Simon Rousseau revient sur les options présentées à la diapositive numéro 7 et invite monsieur Louis Tardif à présenter les options proposées en novembre dernier.

Monsieur Louis Tardif fait un retour sur les trois options partagées en novembre et il explique que pour apporter un projet à terme, il faut définir un pied carré qui convient aux besoins. C'est toujours le même processus pour tous les projets de la Ville. Tout cela découle du pied carré et les estimations sont faites en fonction de cette information.

Monsieur André Turgeon présente plus en détail les coûts comparatifs pour chacune des options A, B et C.

L'option A est celle retenue et présentée plus en détail aujourd'hui. La recommandation A établit un écart de 60 millions avec l'option B. Les coûts approximatifs pour chacune des options sont les suivants :

- Option A : 118 millions de dollars;
- Option B : 178 millions de dollars;
- Option C : 152 millions de dollars.

Le site Gréber n'avait pas fait l'objet d'analyse en novembre. Toutefois, l'administration a documenté les coûts pour la démolition et la reconstruction des postes de police de Hull et Gatineau qui s'élèvent à plus de 50 millions de dollars et un délai supplémentaire de 1 à 2 ans. Il soulève aussi l'impossibilité de louer un espace commercial pour en faire un poste de police pendant les rénovations. De plus, les coûts de transition sont très dispendieux dans le cadre de cette option.

Monsieur le conseiller Denis Girouard se demande pourquoi la Ville n'a pas identifié des sites privés. Est-ce qu'il y a des délais supplémentaires pour ces sites comparativement au site de Guertin? En outre, il demande si le choix d'un nouveau site permettra de répondre à toutes les obligations légales du SPVG?

En réponse, monsieur Tardif répond que les délais seraient plus courts si le site Guertin est choisi étant donné qu'il y a déjà plusieurs études préalables qui ont été réalisées.

Monsieur Luc Beaudoin ajoute qu'en centralisation, le SPVG répondra à toutes ses obligations légales. Le SPVG s'expose à certains risques avec la fermeture du site du 777, boulevard de la Carrière, mais il répond quand même aux exigences de la *Loi sur la Police*.

Monsieur Girouard demande si l'alternative du 555, boulevard de la Carrière, soit l'ancien édifice de la Défense nationale, a été considérée?

Monsieur Rousseau répond que ce bâtiment a été visité, mais qu'il n'y a aucune rentabilité à acquérir cet immeuble étant donné que cela impliquerait des coûts importants.

Madame la conseillère Anik Des Marais revient sur les informations présentées à la diapositive numéro 50. Elle constate que le tableau présente un faible niveau d'information pour une décision aussi importante. Elle croit que la pondération devrait s'effectuer avec des critères ayant plus de valeur que d'autres. C'est une décision pour une infrastructure municipale énorme qui structurera notre ville pour les 20 prochaines années. Elle s'attendait à une analyse un peu plus fine des sites proposés.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin fait un bref historique du dossier depuis les dernières années. Dans l'ancien mandat du conseil municipal, il siégeait sur la Commission de la sécurité publique. En 2015, les membres de cette commission sont allés visiter le poste de police pour prendre conscience des espaces manquants et des enjeux du SPVG. La commission a fait état de la situation à la haute direction et à la mairie de l'époque, mais le sujet est revenu sur la table uniquement en 2018. Il y a aussi eu l'abolition de la Commission de la sécurité publique par l'ancien maire en 2017. Si le projet avait été considéré à l'époque, la Ville aurait fait une économie importante sur les coûts. Plus on avance, plus il y a une urgence d'agir pour les services. Il est favorable au site Guertin en raison de sa localisation, des coûts, de la proximité des transports en commun, etc. Il demande quelles sont les équipes d'intervention d'urgence qui se trouvent présentement QG?

Monsieur Beaudoin répond qu'il y a présentement deux centres opérationnels dans lesquels les différentes équipes sont divisées. L'objectif est de ramener les équipes ensemble pour avoir une saine coordination. Le travail des policiers a beaucoup changé au fil des années, il y a plusieurs équipements spécialisés qui sont mis à la disposition des policiers pour effectuer leur travail.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron n'adhère pas au discours d'urgence. Alors qu'on s'apprête à dépenser 200 millions de dollars, elle est prête à prendre son temps pour décider. Qu'est-ce que la visibilité du site fait dans le tableau comparatif alors que l'acceptation sociale ne s'y trouve pas? Selon elle, le site Guertin n'est pas la place pour le QG. Il y a deux sites intéressants, dont celui sur le boulevard de la Technologie, qui se trouve dans son district. Toutefois, elle ne sait pas quel sera le niveau d'acceptabilité sociale des citoyens de ce secteur. Au-delà des besoins, personne ne les remet en doute. Elle veut simplement avoir la possibilité de débattre des sites qui sont en accord avec nos propres efforts et priorités. Elle trouve le choix du site Guertin va à l'encontre de 20 ans d'effort de revitalisation du centre-ville.

Monsieur le conseiller Steve Moran souligne que tous comprennent l'importance de la décision à prendre principalement en raison de la phase de transition. Selon lui, le site Guertin ne cadre pas avec les plans pour le centre-ville. Il y a actuellement une mobilisation importante des citoyens de ce secteur sur ce projet. Certains inconvénients du site doivent être soulevés, notamment, les problèmes de cohabitation avec le milieu et les problèmes de sécurité dans le secteur. Deux choses qui manquent dans l'analyse, soit la valeur du terrain qu'on propose d'utiliser et le coût de renonciation, c'est-à-dire ce que l'on ne fera pas si on place le QG à cet endroit. Le centre-ville a besoin de commerces et de logements. Il veut voter contre le site Guertin afin que l'on puisse commencer le vrai débat pour trouver d'autres alternatives.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent indique que l'un des sites suggérés est situé dans son district. Elle indique qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour ce projet dans son secteur. Elle mentionne que deux sites sont près de secteurs d'habitations et se questionne sur la pondération du tableau (critères subjectifs vs critères objectifs). Il faut parler davantage du coût de renonciation et de la proximité avec le résidentiel ainsi que la perte d'espace vert. Selon elle, le tableau devrait être plus détaillé afin de prendre une décision éclairée.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin mentionne que le sol est bien connu pour le site Guertin. Il aimerait des détails sur les études qui ont été réalisées ainsi que sur la différence de huit millions de dollars entre le site Guertin et les autres.

Monsieur Tardif explique que la différence de huit millions de dollars est uniquement l'indexation à 4%. Il ajoute que toutes les études ont été réalisées et sont disponibles pour lancer le PFT.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que dans l'article du Droit paru plus tôt cette semaine, il était question que le quadrilatère prévu pour la construction de l'hôpital soit plus grand que nécessaire. Est-ce qu'il y a une possibilité que le site actuel du poste de police du secteur Hull situé au 777, boulevard de la Carrière ne soit pas exproprié?

Monsieur Rousseau indique que les informations de l'article du Droit sont purement hypothétiques et que ce n'est pas la tendance qui est communiquée par la SQI. Les travaux proposés sont en fonction des expropriations prévues en 2026.

Monsieur le conseiller Jean Lessard privilégie le site Guertin. Selon lui, il y a moins d'obstacles sur ce terrain et il comprend les enjeux des organismes du milieu. Il veut travailler en harmonie avec les organismes relativement au développement du résidu du terrain. Avec le contexte de pénurie de main-d'œuvre, il est moins attrayant de venir travailler à Gatineau à cause des infrastructures désuètes. Il n'y a pas d'espace parfait pour accueillir le QG, mais il votera en faveur du site de Guertin et souhaite travailler avec la communauté pour la suite.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon est d'avis que la présentation d'aujourd'hui démontre les enjeux auxquels le SPVG fait face. Le conseil municipal doit se fier aux experts qui font la recommandation. Peu importe l'endroit choisi, il y aura toujours des personnes qui seront en défaveur. Selon lui, il faut se baser sur la protection des citoyens. Le terrain du site Guertin est central et est situé dans l'ouest de la Ville qui est déjà peu desservi par les infrastructures municipales. Ce terrain est facile d'accès pour tous les citoyens de la Ville. De plus, il appartient à la Ville, ce qui permet une économie en acquisition de terrain. Il est en accord avec ce projet et croit qu'un vote est nécessaire aujourd'hui.

Monsieur le conseiller Marc Bureau soulève l'augmentation du nombre d'employés du SPVG. Il est en accord pour la mise en place d'une consultation publique pour le résidu du terrain. Selon lui, le projet sur le site Guertin est le moins coûteux, avec le processus le moins long et l'accessibilité la plus grande. C'est le citoyen qui paiera en bout de ligne. Il reconnaît que le tableau présenté n'est pas parfait, mais il ne souhaite pas revivre une situation dans laquelle aucune décision n'est prise. Plus on retarde ce projet, plus les coûts seront importants. Il serait déçu qu'une décision ne soit pas prise aujourd'hui puis que cela engendrerait des coûts supplémentaires de 50 millions de dollars en 4 ans. De plus, si les coûts de ce projet augmentent, il y aura moins de projets qui seront réalisés à la Ville.

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne que le conseil municipal a donné un mandat à l'administration en novembre afin de peaufiner le travail. L'administration a analysé 1 211 sites qui appartiennent à la Ville. Peut-être que le tableau présenté n'est pas précis, mais l'analyse a tout de même été fait par des experts qui travaillent pour la Ville et qui ont le mandat de communiquer des informations les plus précises possibles. Le coût du projet a augmenté de 50 millions de dollars depuis 2019 et on essaie encore de repousser ce vote qui est important sur un site qui nous appartient et qui peut permettre le développement de logement social. Le site Guertin est celui qui coûtera moins cher et qui permettra une économie de temps.

Madame la mairesse France Bélisle relève qu'elle n'a aucune intention de mettre le QG au site Guertin parce qu'il est situé près du Gîte Ami et de la Soupe Populaire. Il y a d'autres villes dans le monde ou au Québec qui ont réussi à créer des comités avec des policiers qui ont donné des résultats exceptionnels. Elle croit que la Ville peut faire preuve d'initiative et être un précurseur dans ce domaine. En ce qui concerne les roulottes du SPVG sur le boulevard Gréber, si on s'était intéressé au dossier avant, on ne serait pas dans cette situation. Pour la question du site, il peut y avoir un débat politique, mais il faut considérer les critères de déploiement des effectifs du SPVG. Le temps de déploiement des policiers est important, donc le lieu stratégique est important.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande le vote sur la recommandation suivante :

**CP-DG-2023-10**

Identifier le site du Centre Robert-Guertin afin d'y ériger le quartier général de la police et d'autoriser toutes les démarches nécessaires permettant de réaliser et de décréter les travaux.

Monsieur Champagne fait un point d'ordre sur la procédure. Si les élus votent contre cette recommandation, il n'y a pas d'amendement possible. Nous sommes en comité plénier, les règles applicables aux séances du conseil municipal ne sont pas systématiquement les mêmes. Il est d'accord de procéder avec le vote, et il appuie madame Lacasse-Brunet, et il demande de poursuivre les discussions pour déterminer un second site.

Monsieur le conseiller Steven Boivin ne veut pas lier les mains du conseil municipal et de l'administration. Il se dit à l'aise de procéder à un vote indicatif qui n'aurait pas d'impact sur la recommandation en question. Cela permettrait de procéder avec un amendement par la suite.

Monsieur Moran est d'avis qu'il faut une décision claire pour pouvoir continuer le débat sur la suite de ce projet. Tous les élus sont à l'aise de procéder de cette façon.

Monsieur le président Steven Boivin procède avec le vote indicatif sur la recommandation suivante :

### **CP-DG-2023-10**

Identifier le site du Centre Robert-Guertin afin d'y ériger le quartier général de la police et d'autoriser toutes les démarches nécessaires permettant de réaliser et de décréter les travaux.

#### **POUR**

M<sup>me</sup> France Bélisle  
M. Gilles Chagnon  
M. Jocelyn Blondin  
M. Marc Bureau  
M. Daniel Champagne  
M. Jean Lessard  
M. Mario Aubé

#### **CONTRE**

M<sup>me</sup> Caroline Murray  
M<sup>me</sup> Bettyna Bélizaire  
M<sup>me</sup> Anik Des Marais  
M. Steve Moran  
M<sup>me</sup> Isabelle N. Miron  
M. Louis Sabourin  
M<sup>me</sup> Tiffany-Lee Norris Parent  
M. Mike Duggan  
M<sup>me</sup> Olive Kamanyana  
M<sup>me</sup> Alicia Lacasse-Brunet  
M. Denis Girouard  
M. Edmond Leclerc  
M. Steven Boivin

La recommandation telle qu'énoncée est rejetée à la majorité.

Monsieur Champagne indique que suivant le vote indicatif, il sera maintenant possible de procéder avec un amendement à la recommandation 10.

Monsieur Leclerc est conscient qu'il y a une urgence d'agir. Il réitère que le présent dossier doit être traité en deux volets, soit le volet policier vs le volet du développement du territoire quant au choix du site. Il se sent interpellé par ce dernier volet. Il y a cinq sites qui ont été présentés et les élus ont voté, de façon indicative, contre le site Guertin. En ce qui concerne le volet policier, ces cinq sites sont admissibles afin de répondre aux besoins du SPVG. Du point de vue du développement du territoire, il reste des incertitudes sur les autres possibilités. Il est d'accord avec un amendement à la recommandation afin de favoriser le site situé sur le boulevard de la Technologie. Il souhaite déposer un amendement en ce sens éventuellement.

Une décision sur la centralisation du poste de police a déjà été faite. Il n'y a pas de possibilité de discuter de cette question, cette dernière étant hors sujet. Ce n'est pas le sujet de la discussion d'aujourd'hui.

Madame Kamanyana mentionne qu'elle n'a pas eu la réponse quant à certains éléments légaux requis. Elle informe le conseil que les gens de son district sont favorables à avoir le QG sur le boulevard Gréber et elle constate que l'analyse de cette possibilité n'est pas incluse dans la présentation.

Madame la mairesse fait un point d'ordre quant à l'intervention de madame Kamanyana, son propos étant hors sujet, le débat sur la centralisation et la décentralisation du QG ayant été réglé lors de la rencontre du 1<sup>er</sup> novembre.

Madame Kamanyana demande pourquoi le poste de police du 590, boulevard Gréber n'est pas considéré dans la présentation. Pour cette raison, elle demande un amendement, appuyée par monsieur le conseiller Mike Duggan afin que la recommandation se lise comme suit :

#### **CP-DG-2023-10**

Identifier le site du 590, boulevard Gréber afin d'y ériger le quartier général de la police et d'autoriser toutes les démarches nécessaires permettant de réaliser et de décréter les travaux.

Madame la mairesse soulève sa surprise quant à la demande d'amendement de madame Kamanyana, alors qu'elle siégeait au comité exécutif lors de la présentation des différentes propositions. De plus, elle souligne que selon le Registraire des entreprises du Québec, elle est toujours la présidente de l'Association de quartier qui revendique le QG dans leur secteur.

Madame Kamanyana indique que l'Association de quartier a oublié d'enlever son nom au Registraire des entreprises et qu'elle n'est plus membre du conseil d'administration ni membre de l'Association. Elle n'a donc aucun lien privilégié, elle est simplement à l'écoute de ses citoyens. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle présente l'amendement.

Monsieur Aubé indique que le site Gréber est inapproprié selon l'administration. Si on considère l'amendement proposé par madame Kamanyana, cela permettrait de revenir sur les 1 211 autres sites.

Monsieur Moran souligne l'intervention inappropriée de madame la mairesse envers madame Kamanyana. Il croit que le site Gréber devrait être reconsidéré et qu'il est du droit de madame Kamanyana de ne pas partager l'opinion de l'administration. Il a l'impression de voter sur un élément impossible puisqu'il y a des collègues et des citoyens qui ont appris que des sites pouvaient être des alternatives à l'emplacement du QG. Il veut se donner le temps de bien analyser les quatre autres sites. Si on se force à prendre la décision aujourd'hui, cela risque de poser un problème.

Monsieur le président Steven Boivin procède avec le vote concernant l'amendement proposé par madame la conseillère Olive Kamanyana et appuyé par monsieur le conseiller Mike Duggan :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
M <sup>me</sup> Bettyna Bélizaire	M <sup>me</sup> France Bélisle	M <sup>me</sup> Anik Des Marais
M <sup>me</sup> Tiffany-Lee Norris Parent	M. Gilles Chagnon	M. Steven Boivin
M. Mike Duggan	M <sup>me</sup> Caroline Murray	
M <sup>me</sup> Olive Kamanyana	M. Jocelyn Blondin	
M. Denis Girouard	M. Steve Moran	
	M. Marc Bureau	
	M <sup>me</sup> Isabelle N. Miron	
	M. Louis Sabourin	
	M. Daniel Champagne	
	M <sup>me</sup> Alicia Lacasse-Brunet	
	M. Jean Lessard	
	M. Mario Aubé	
	M. Edmond Leclerc	

L'amendement proposé est rejeté à la majorité.

Monsieur Girouard suggère de vendre les quatre sites non choisis afin d'absorber les coûts.

Monsieur Rousseau indique que les coûts pour la Ville sont dans la présentation. Si la Ville possède un terrain, il n'y a pas de coût d'acquisition.

Monsieur le conseiller Steven Boivin dépose un amendement, appuyé par monsieur le conseiller Edmond Leclerc, à la recommandation numéro 10 afin qu'elle se lise comme suit :

#### **CP-DG-2023-10**

Identifier le site du boulevard de la Technologie afin d'y ériger le quartier général de la police et d'autoriser toutes les démarches nécessaires permettant de réaliser et de décréter les travaux.

À la lumière des présentations, il considère qu'il y a une question de sécurité publique qui explique l'urgence de la situation. Dans la réflexion des élus, il y a un enjeu de développement territorial. Le QG n'est pas la meilleure infrastructure pour le site de Guertin. Selon sa compréhension, les cinq sites présentés aujourd'hui répondent aux besoins en matière de sécurité publique. Quant au volet de développement territorial, la décision qui sera prise ne sera pas parfaite. Le terrain qui lui semble le plus séduisant, est celui du boulevard de la Technologie. Ce terrain répond à l'ensemble des besoins, certes avec certaines complexités. Il n'y a aucune infrastructure qui sera enlevée et croit qu'un délai de 10 mois supplémentaires pour la réalisation du projet est raisonnable dans les circonstances. Il ne veut pas ralentir la police dans son processus.

Madame la mairesse souhaite entendre le directeur de la police sur le site proposé en amendement.

Monsieur Beaudoin répond que ce site permet d'assurer la sécurité du territoire d'est en ouest. En termes d'efficacité policière, ce site est situé plus au nord du territoire. Il reconnaît qu'il n'est pas optimal, mais le SPVG est capable de vivre avec cette alternative. En ce qui a trait à la question du déploiement des effectifs afin d'offrir un service approprié à la population, cette option n'aurait pas été mise sur la table si le SPVG n'avait pas été en mesure de respecter ses obligations.

Monsieur Duggan souligne que les coûts d'opportunité afin de vendre le terrain de Guertin sont intéressants. Il est en faveur de cet amendement proposé.

Monsieur Champagne mentionne que le comité exécutif savait qu'il n'y aurait pas de majorité pour le site de Guertin et que ce dernier avait fait les travaux préalables à cette décision afin de s'assurer que les options proposées répondent aux éléments de sécurité. La pire décision serait de ne pas prendre de décision. Il reste toutefois convaincu que le site Guertin était la meilleure proposition. Considérant les analyses des derniers jours, il va appuyer la proposition d'amendement.

Madame N. Miron n'est pas contre cette idée. Cependant, quand il y a été question de ce terrain pour la construction de l'hôpital, certains arguments soulevés à ce moment-là sont toujours actuels. Les citoyens de son quartier apprennent cette information aujourd'hui et elle a besoin de temps pour effectuer son travail comme il faut pour rapporter les propos des citoyens quant à cette proposition. Elle demande quelques semaines de plus pour prendre le pouls de ses citoyens. L'objectif est de prendre la meilleure décision possible en tenant compte des informations fournies par l'administration.

Madame Catherine Marchand précise que le site proposé n'est pas le même que celui prévu dans le projet du CHAU. Ce site était plus proche des bâtiments alors que le site actuel est plus au Sud-Est sur le boulevard de la Technologie. On retient que c'est un site moins central, mais toujours dans la zone de densité des appels. Il est à la périphérie de cette zone et à proximité d'une artère bénéficie de deux accès possibles. Le site situé dans un corridor de bruit qui est assujéti à un niveau de bruit important. La construction du bâtiment va venir modifier la répartition du son dans l'environnement. La Ville n'a toutefois pas une connaissance fine des caractéristiques de ce terrain, les études n'ayant pas été effectuées encore. Le secteur sera soumis à une modification de zonage qui sera susceptible d'approbation référendaire.

Monsieur Blondin indique que la vision de la Ville est d'avoir des unités d'urgence bien situées pour pouvoir desservir le territoire rapidement. Il se dit déçu du rejet du site Guertin, mais il croit que cela aura comme impact d'ajouter une charge fiscale sur les citoyens en raison des coûts et des délais engendrés.

Monsieur Moran souhaite soulever un point important. Il ne veut pas voter pour ou contre cet amendement, mais aimerait savoir le sens d'une abstention dans un débat comme celui-ci.

Monsieur le président Steven Boivin indique que le vote reste indicatif et que la décision sera entérinée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur Sabourin est en accord avec le choix proposé en amendement. Il comprend les enjeux de sélectionner un autre site qui n'a pas fait l'objet d'autant d'études que le site Guertin. Il croit que c'est un geste minimal que de prendre le pouls de la population avant de décider officiellement. Il est d'avis qu'il faut prendre quelques semaines pour voir quel type de consultation on souhaite faire.

Monsieur Bureau souligne l'ouverture d'esprit de la conseillère Isabelle N. Miron. Il soulève l'enjeu de transport en commun et de transport actif dans le secteur du boulevard de la Technologie. Il y a très peu de services qui se rendent à cet endroit. Même si le QG n'aura pas autant d'utilisateurs que l'hôpital, il est important que le site soit accessible aux citoyens.

Monsieur Aubé demeure convaincu que le meilleur choix est le site Guertin. Il comprend que suivant le vote indicatif de tout à l'heure, le site du boulevard de la Technologie devient son second choix. Il n'y aura pas de site idéal, il y aura toujours des personnes insatisfaites. À défaut du site Guertin, il comprend que c'est le site le « moins pire ».

Madame la mairesse fait part de ses préoccupations quant aux éléments soulevés pour l'hôpital dans ce secteur. Il faut un engagement de la Ville de mettre en place un comité de discussion avec les citoyens. Dans le cadre du projet de l'hôpital, on prévoyait que 5 à 8 mille personnes par jour seraient en déplacement dans ce secteur. En termes de nombre d'effectifs, le SPVG aurait près de 650 employés qui se retrouveraient à cet endroit. Elle demande combien de citoyens se déplacent actuellement aux différents points de services? Elle est toujours d'avis que le QG aurait eu sa place sur Guertin. Il est toutefois important de trouver un compromis et elle va se rallier à ce site afin de ne pas perdre de temps et d'argent dans ce contexte.

À la question de madame la mairesse, monsieur Luc Beaudoin répond qu'il y a environ 10 personnes par jours en moyenne qui se déplacent, soit 3000 personnes par année.

Madame Kamanyana mentionne que pour tous les citoyens de son district, elle dit non à cette proposition. Selon elle, la proximité de la police apaise la population. Elle n'appuiera pas l'amendement proposé.

Monsieur Champagne répond qu'effectivement le QG sera plus loin pour elle, mais plus proche pour d'autres citoyens. Comme le site se trouve dans le quadrilatère de sécurité identifié, il est en appui de ce site. Les membres du conseil procéderont à un vote indicatif dont la décision finale aura lieu le 21 mars prochain. Il mentionne que le site sera soumis à l'approbation référendaire et que les citoyens pourront exprimer leurs préoccupations. Il croit qu'il existe une offre de transport en commun dans ce secteur qui peut être exploitée. Il croit que ce deuxième choix peut quand même être intéressant et que c'est un compromis intéressant qui vient répondre favorablement aux citoyens.

Monsieur Lessard a deux questions, est-ce que le bâtiment qui sera construit sur ce terrain permettra l'atténuation du bruit dans le secteur? Comme on ne connaît pas l'état du terrain actuellement, est-ce qu'on peut appuyer l'amendement et proposer une deuxième option pour un autre endroit dans une résolution?

Monsieur le président Steven Boivin croit qu'il n'est pas nécessaire de s'engager tout de suite vers un plan B.

En réponse à la première question de monsieur le conseiller Jean Lessard, madame Marchand mentionne qu'il est peu probable que la construction d'un bâtiment ait un effet important sur le niveau de bruit. On ne changera pas le fait que l'on se trouve dans un corridor autoroutier bruyant.

Madame Des Marais souhaite s'abstenir de voter sur l'amendement parce que l'analyse est incomplète. Le coût de renonciation n'a pas été calculé et les coûts sociaux sont difficiles à calculer.

Monsieur Moran demande sous quelle forme la décision d'aujourd'hui reviendra au conseil municipal du 21 mars. Il mentionne qu'il ne votera pas sur l'amendement, mais qu'il est à l'aise que le comité exécutif travaille sur l'option du site retenu.

Monsieur Champagne indique que la décision sera de retour le 21 mars pour annoncer la retenue du site. Dans la séquence, il y aurait un processus de modification du règlement de zonage, mais à partir du moment que ces changements seront faits, les citoyens pourront s'exprimer.

Monsieur Christian Tanguay mentionne que toutes les étapes qui nécessitent l'intervention du conseil municipal reviendront devant les membres du conseil.

Madame N. Miron tient à préciser qu'elle votera contre l'amendement, mais que ce n'est pas parce qu'elle est contre la suggestion, mais uniquement par respect pour ses citoyens.

Madame Kamanyana mentionne qu'elle n'est pas d'accord avec cette proposition, et qu'il faut trouver une alternative pour desservir les citoyens de Gatineau Centre.

Madame la mairesse témoigne de l'ouverture de madame la conseillère Isabelle N. Miron dans ce dossier. Elle indique être prête à la soutenir dans ses démarches auprès de ses citoyens.

#### **POUR**

M<sup>me</sup> France Bélisle  
M. Gilles Chagnon  
M. Jocelyn Blondin  
M. Marc Bureau  
M. Mike Duggan  
M. Daniel Champagne  
M. Denis Girouard  
M. Jean Lessard  
M. Mario Aubé  
M. Edmond Leclerc  
M. Steven Boivin

#### **CONTRE**

M<sup>me</sup> Caroline Murray  
M. Steve Moran  
M<sup>me</sup> Isabelle N. Miron  
M<sup>me</sup> Olive Kamanyana  
M<sup>me</sup> Alicia Lacasse-Brunet

#### **ABSTENTION**

M<sup>me</sup> Bettyna Bélizaire  
M<sup>me</sup> Anik Des Marais  
M. Louis Sabourin  
M<sup>me</sup> Tiffany-Lee Norris Parent

L'amendement est adopté en vote indicatif à la majorité.

**Le comité plénier est suspendu à 15 h 13.**

**Reprise du comité plénier à 15 h 33.**

Monsieur Champagne amène quelques points d'information. La recommandation numéro 11 qui autorise à travailler sur un plan fonctionnel et technique ne ferait pas l'objet de modification. Toutefois, l'évaluation des sols reste à faire au préalable et les travaux administratifs pourront débiter.

En ce qui a trait à la recommandation numéro 12, en raison du changement du site et de l'augmentation des coûts, cette dernière se lirait maintenant comme ceci :

**CP-DG-2023-12**

Autoriser un montant de 196 M\$ pour la construction du quartier général de la police, financé par un règlement d'emprunt conformément à l'option 2.

Quant à la recommandation numéro 15, cette dernière devient caduque et n'a plus lieu d'être considérant que le site favorisé n'est plus le site Guertin.

Madame la conseillère Caroline Murray demande à procéder au vote indicatif de la recommandation numéro 10 qui se lirait maintenant comme suit :

**CP-DG-2023-10 - Amendée**

Identifier le site du boulevard de la Technologie afin d'y ériger le quartier général de la police et d'autoriser toutes les démarches nécessaires permettant de réaliser et de décréter les travaux.

Monsieur le président Steven Boivin procède au vote indicatif sur la recommandation telle qu'amendée :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
M <sup>me</sup> France Bélisle	M <sup>me</sup> Caroline Murray	M <sup>me</sup> Bettyna Bélizaire
M. Gilles Chagnon	M. Steve Moran	M <sup>me</sup> Anik Des Marais
M. Jocelyn Blondin	M <sup>me</sup> Isabelle N. Miron	M. Louis Sabourin
M. Marc Bureau	M <sup>me</sup> Olive Kamanyana	M <sup>me</sup> Tiffany-Lee Norris Parent
M. Mike Duggan	M <sup>me</sup> Alicia Lacasse-Brunet	
M. Daniel Champagne	M. Denis Girouard	
M. Jean Lessard		
M. Mario Aubé		
M. Edmond Leclerc		
M. Steven Boivin		

La recommandation est adoptée, selon le vote indicatif, telle qu'amendée.

**CP-DG-2023-11**

Autoriser l'administration à travailler sur un plan fonctionnel et technique, un concept et les plans d'un futur quartier général de la police.

Aucun vote n'est demandé sur cette recommandation.

**CP-DG-2023-12**

Autoriser un montant de 196 M\$ pour la construction du quartier général de la police, financé par un règlement d'emprunt conformément à l'option 2.

Monsieur le conseiller Steve Moran se questionne sur la pertinence de procéder avec la recommandation numéro 12

Monsieur Champagne lui répond qu'elle n'est pas obligatoire, toutefois, elle permet de donner des indications claires à l'administration sur la suite du projet. De plus, elle permet d'être transparents envers le citoyen quant au montant qu'on souhaite emprunter pour ce projet.

Monsieur Rousseau ajoute que cette recommandation permet à l'administration de connaître les limites des élus pour le financement du projet. Il leur conseille fortement de conserver cette recommandation.

Madame Kamanyana indique ne pas avoir la capacité de comprendre les montants présentés aujourd'hui. Elle demande le vote sur la recommandation.

Suivant cette demande, monsieur le président Steven Boivin procède avec le vote :

**POUR**

M<sup>me</sup> France Bélisle  
M. Gilles Chagnon  
M. Jocelyn Blondin  
M. Marc Bureau  
M. Mike Duggan  
M. Daniel Champagne  
M. Denis Girouard  
M. Jean Lessard  
M. Mario Aubé  
M. Edmond Leclerc  
M. Steven Boivin

**CONTRE**

M<sup>me</sup> Anik Des Marais  
M<sup>me</sup> Olive Kamanyana

**ABSTENTION**

M<sup>me</sup> Caroline Murray  
M<sup>me</sup> Bettyna Bélizaire  
M. Steve Moran  
M<sup>me</sup> Isabelle N. Miron  
M. Louis Sabourin  
M<sup>me</sup> Tiffany-Lee Norris Parent  
M<sup>me</sup> Alicia Lacasse-Brunet

La recommandation est adoptée à la majorité selon le vote indicatif.

**CP-DG-2023-13**

Mandater l'administration à entreprendre dès maintenant les démarches nécessaires pour préparer la transition vers des locaux temporaires pour le SPVG.

Aucun vote n'est demandé sur cette recommandation.

**CP-DG-2023-14**

Mandater l'administration à revenir au comité plénier à l'automne 2023 pour présenter les coûts inhérents au plan de transition et la source de financement.

Aucun vote n'est demandé sur cette recommandation.

**Fin du comité plénier public à 15 h 57.**